



# Commune **Evolène**

## **Votation communale du 23 avril 2023**

Crédit d'engagement en faveur de la construction  
d'un complexe « Santé et Petite enfance » autour du centre  
scolaire

Explications du Conseil communal



## Table des matières

○ L'essentiel en bref	4
○ La proposition de décision	5
○ Le projet en image	6
○ Les programmes par bâtiment	8
○ La partie «santé»	10
○ La partie « petite enfance » et la salle multi-usage	13
○ Les extérieurs	17
○ Les programmes en sous-sol	18
○ Vue d'ensemble et coûts	20
○ Financement et retombées	22
○ Planning intentionnel	23
○ Objet soumis au vote	24

## L'essentiel en bref

Le projet de construction proposé est né suite aux constats suivants:

- **Santé:** Dans un contexte de départ à la retraite progressif des médecins installés à Evolène, la comparaison intercommunale a montré que la pérennisation de la prise en charge médicale et paramédicale passe par la réalisation de cabinets de groupe. Ces infrastructures permettent d'attirer et de maintenir des professionnels dans un contexte de pénurie. Cela vaut également pour le domaine paramédical. Dans cette approche, les pouvoirs publics construisent des locaux appropriés qui seront ensuite loués à des utilisateurs privés.
- **Accueil de la petite enfance:** Les locaux actuels, sur deux sites éloignés l'un de l'autre, ne répondent plus aux normes, ni aux besoins croissants de prise en charge extrafamiliale. Il s'agit donc de fournir des locaux adaptés en vue du maintien de ce service communal, dont l'importance ne cesse croître. De tels locaux ne peuvent être trouvés sur le marché local de l'immobilier.

Ces deux thématiques ont été jugées comme étant prioritaires par le Conseil communal. La construction d'un centre de santé public et de nouvelles structures d'accueil pour répondre aux besoins des familles vise ainsi un seul et même objectif : **maintenir et renforcer l'attractivité de notre commune en tant que lieu de vie** (mesure pour lutter contre le recul démographique).

D'autres programmes sont venus étoffer les besoins initiaux compte tenu des lacunes en termes d'infrastructures avérées à ce jour au niveau communal :

- Une salle multi-usage, directement connectée à la salle de gymnastique actuelle, servira de cantine scolaire tout en offrant des espaces de rassemblement supplémentaires en dehors des heures scolaires (pour les sociétés locales par exemple).
- Les extérieurs (parkings et aires de jeux) seront améliorés afin de continuer à répondre aux besoins des multiples utilisateurs du site.
- La construction d'abris antiatomiques est obligatoire compte tenu de la sous-dotation actuelle au sein de la commune.
- Le reste du sous-sol devrait accueillir les locaux techniques permettant le fonctionnement du futur réseau de chauffage à distance actuellement à l'étude.

## La proposition de décision

Le projet qui vous est soumis est issu d'une étude d'opportunité, puis d'un concours d'architecture. Il a ensuite été développé par les architectes et ingénieurs lauréats en collaboration avec la commune et des représentants des futurs utilisateurs.

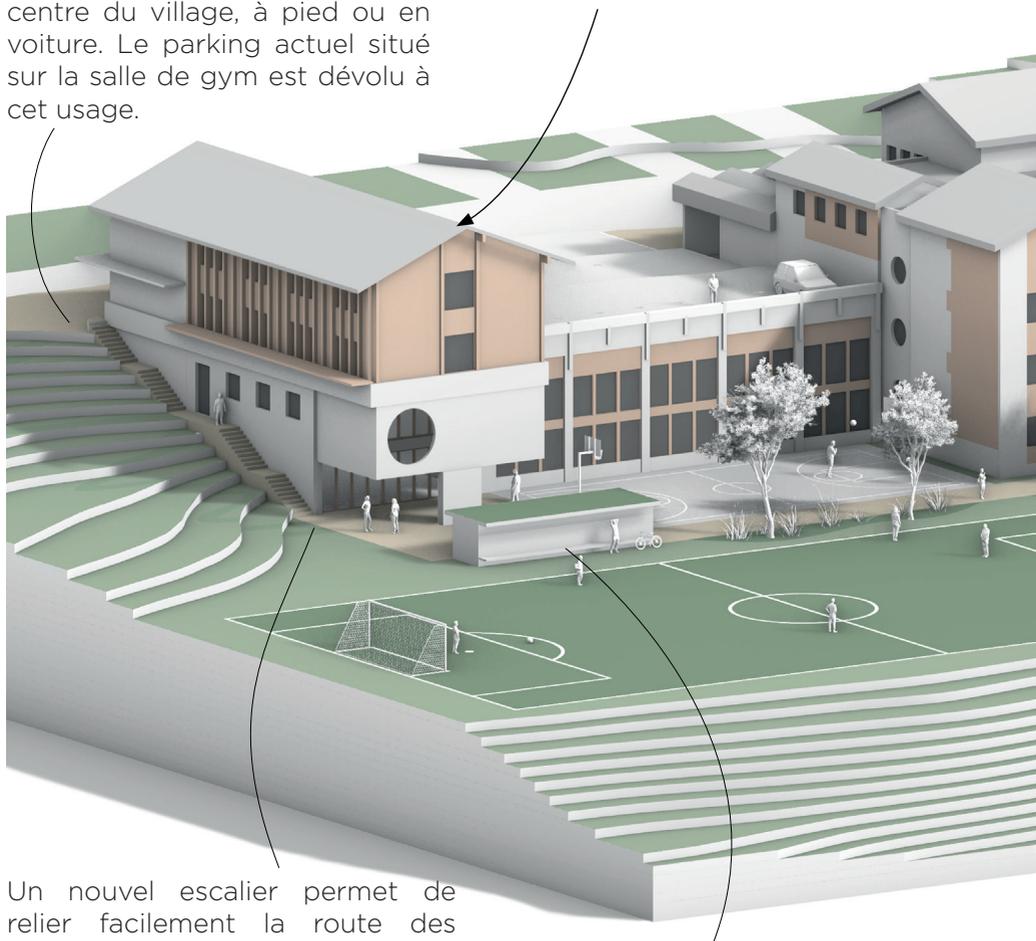
La phase d'avant-projet a permis d'arrêter le périmètre du projet et d'estimer les coûts. Le projet est aujourd'hui au stade du projet d'ouvrage (selon normes SIA).

**Avant d'aller plus avant avec l'étude de projet, le Conseil communal sollicite l'accord de la population et demande ainsi un crédit d'engagement de 11.5 millions de francs afin de poursuivre le travail entamé et de mener concrètement ce projet de construction à terme.**

## Le projet en image

L'entrée du nouveau centre médical et paramédical est facilement accessible depuis le centre du village, à pied ou en voiture. Le parking actuel situé sur la salle de gym est dévolu à cet usage.

**Le bâtiment 1** accueille le centre médical, paramédical, l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) et la salle multi-usage en lien direct avec la salle de gym existante



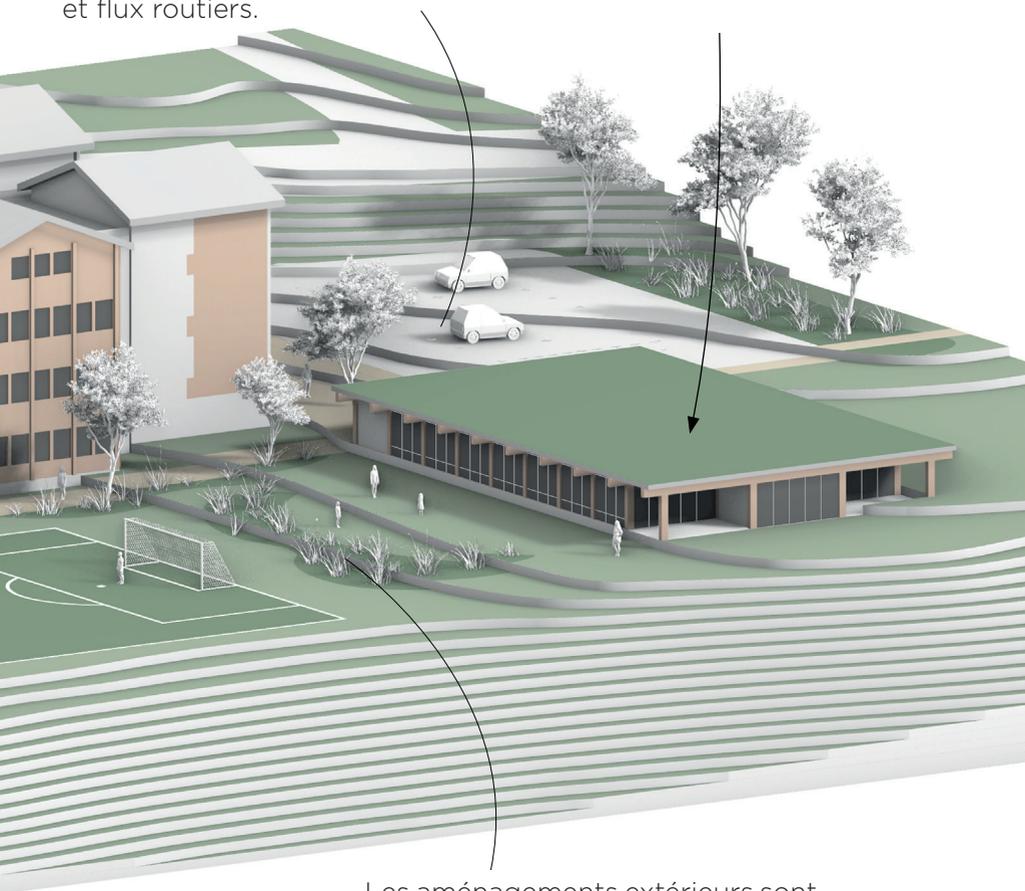
Un nouvel escalier permet de relier facilement la route des Condémines à la cour d'école et à la place de jeux.

Une nouvelle place couverte marque l'entrée de la salle multi-usage et offre un espace couvert pour la récréation.

Un petit édicule accueille des toilettes publiques ainsi qu'un accès à l'abri PC existant. Il sert aussi de petite tribune pour le terrain de sport.

Un nouveau parking est aménagé au sud de l'école (personnel, parents...). Les accès et cheminements sont revus afin de séparer les flux piétons et flux routiers.

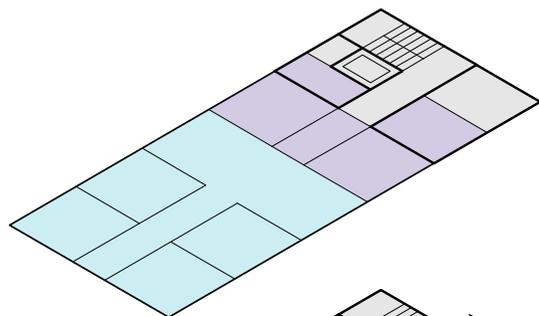
**Le bâtiment 2** accueille la crèche et la nurserie ainsi que l'abri PC et des locaux techniques. Sa toiture végétalisée permet de l'intégrer au mieux dans le site.



Les aménagements extérieurs sont améliorés et offrent des espaces de jeux adaptés pour la crèche et la nurserie.

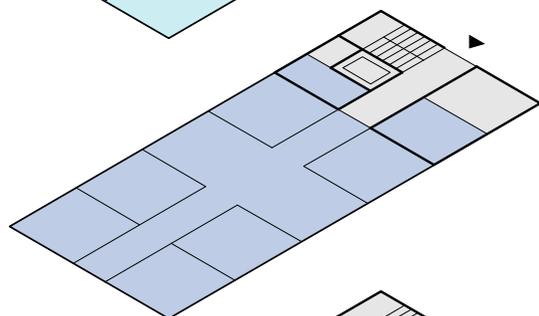
# Les programmes par bâtiment

## Bâtiment 1



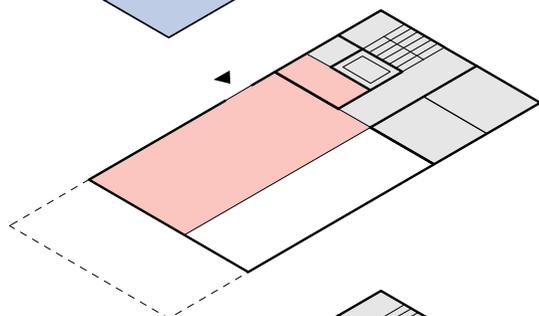
### 3ème étage

- Communs et services  
52m<sup>2</sup>
- Communs médical et para-  
médical  
71m<sup>2</sup>
- Centre paramédical  
146m<sup>2</sup>



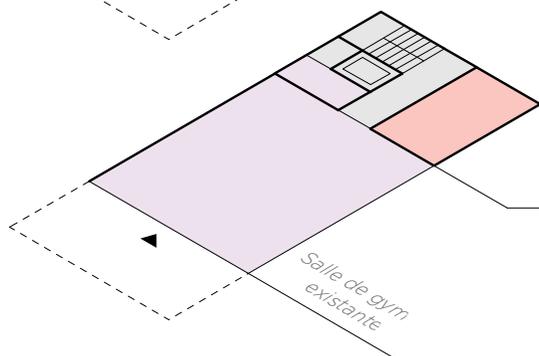
### 2ème étage (Rte des Condémines)

- Communs et services  
52m<sup>2</sup>
- Centre médical  
217m<sup>2</sup>



### 1er étage

- Communs et services  
72m<sup>2</sup>
- UAPE  
90m<sup>2</sup>

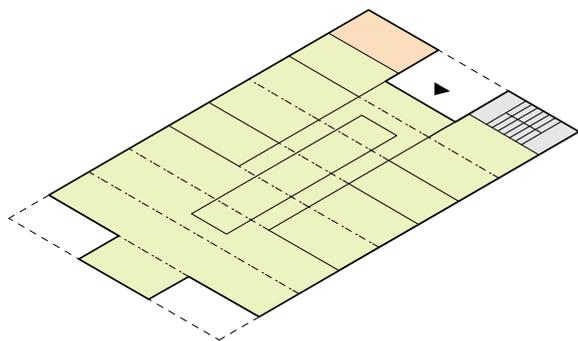


### Rez-de-chaussée (cour d'école)

- Communs et services  
39m<sup>2</sup>
- Cuisine (UAPE et salle)  
34m<sup>2</sup>
- Salle multi-usage  
144m<sup>2</sup>

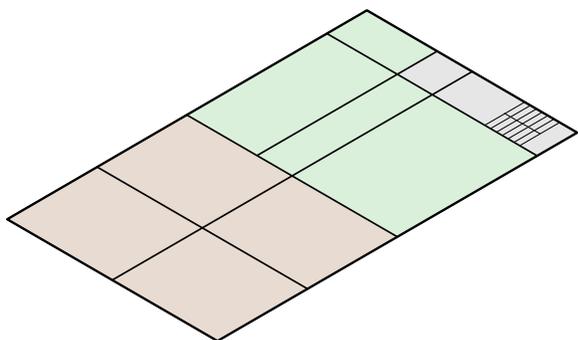
# Les programmes par bâtiment

## Bâtiment 2



### Rez-de-chaussée

- Communs et services  
21m<sup>2</sup>
- Local concierge  
21m<sup>2</sup>
- Crèche /nurserie  
397m<sup>2</sup>



### Sous-sol

- Communs et services  
37m<sup>2</sup>
- Centrale de chauffe ou locaux techniques  
226m<sup>2</sup>
- Abri de protection civile  
257m<sup>2</sup>

## **La partie «santé»**

### **L'historique**

La commune d'Evolène et ses habitants ont pendant longtemps été bien lotis en terme d'offre médicale. Toutefois, il y a quelques années, des inquiétudes légitimes ont surgi dans la population compte tenu de la retraite à venir des médecins en place. La santé est donc devenu un véritable thème communal.

La comparaison intercommunale a rapidement démontré que la pérennisation de la prise en charge médicale et paramédicale passe aujourd'hui par la réalisation de cabinets de groupe. Ces infrastructures permettent d'attirer et de maintenir des professionnels dans un contexte de pénurie croissante.

Durant quelques années, la commune a travaillé sur la création d'un tel cabinet de groupe dans le cadre d'un partenariat public-privé avec un projet hôtelier. Cela semblait pertinent sous l'angle des synergies possibles tout en augmentant les chances de recrutement de personnel. Le temps pressant, et les agendas respectifs ne pouvant être coordonnés, le projet public-privé a cependant été abandonné. Des discussions ont en parallèle eu lieu à l'échelle de la vallée afin de déterminer un potentiel site pouvant accueillir un cabinet intercommunal. Un consensus n'a pas pu être trouvé.

### **La naissance du projet**

Constatant que les besoins médicaux d'une partie de la population n'étaient plus couverts et que des déplacements dans la région de Sion étaient de plus en plus souvent nécessaires, le conseil communal s'est entouré dès 2020 d'un bureau spécialisé afin d'élaborer un projet tout en contactant des professionnels de la santé. Cela a débouché sur une volonté de construction compte tenu de l'intérêt montré par plusieurs acteurs œuvrant dans le domaine médical ou paramédical et de l'impossibilité d'obtenir un outil de travail performant et adapté par la simple transformation d'un bâtiment existant.

Le besoin de nouveaux locaux existant également pour l'accueil de la petite enfance, un concours d'architecture a été lancé courant 2021. Le jugement du concours en mars 2022 a donné lieu à une collaboration avec les lauréats dès mai 2022.

## **Le projet proposé**

Comme le montrent le plan et les schémas présentés aux pages précédentes, le centre médical est accessible de plain-pied depuis la route des Condémines (2ème étage), tandis que le centre paramédical se trouve juste au-dessus (3ème étage). Un noyau de services et de circulation permet de distribuer tout l'édifice, tandis que les deux plateaux en construction bois du centre médical et paramédical ont été conçus pour avoir le maximum de flexibilité afin d'adapter les pièces aux besoins des futurs utilisateurs.

Une fois construit, le centre de santé pourra accueillir, en plus des médecins généralistes et de leur personnel, un dentiste, des physiothérapeutes et ostéopathes, occasionnellement des spécialistes. Le regroupement des prestations permet aussi de créer des synergies. Ainsi, les flux médicaux et paramédicaux partageront quelques installations communes. En cas d'acceptation du projet, les contacts seront repris avec les différents professionnels ayant annoncé leur intérêt.

## **Coûts, financement et location**

Le coût total de la partie « Santé », comprenant plus de 200m<sup>2</sup> pour la médecine, 150m<sup>2</sup> pour le paramédical ainsi que les espaces communs, est estimé ce jour à env. 1.7 millions de francs.

Ainsi, de la même façon que dans d'autres vallées et sous réserve d'une acceptation populaire, la commune financera la construction des locaux qui seront ensuite loués aux futurs utilisateurs privés selon un modèle à convenir, le souhait de la commune étant d'intervenir uniquement en tant que propriétaire. Un retour sur investissement est donc attendu, sans objectif de profit.

À noter que les espaces dédiés au centre médical et paramédical ont été conçus de manière fonctionnelle afin de répondre aux besoins de différents utilisateurs, même en cas d'éventuel changement d'affectation futur (hors santé). Il y a donc peu de risques que ces locaux soient vides un jour.

## **Des futurs médecins déjà intégrés**

La force du projet actuel réside dans le fait d'intégrer, dès la conception, de médecins intéressés à s'y installer. Ceux-ci accompagnent le projet et contribuent à leur élaboration, offrant ainsi la garantie que les espaces imaginés seront à même de répondre aux besoins actuels des professionnels.

En plus de cet accompagnement, les médecins ont commencé leur activité à Evolène dans un cabinet transitoire issu de la transformation provisoire d'un appartement. La commune d'Evolène loue les locaux à la propriétaire et encaisse un loyer sur le mode d'une sous-location et d'une convention de partenariat.

Si ces locaux permettent de répondre temporairement aux besoins de la population, il est important de souligner qu'ils ne répondent pas pleinement aux besoins des utilisateurs. En effet, les espaces n'ont pas été conçus pour cette fonction et n'offrent ainsi pas des conditions optimales pour la médecine de premier recours, notamment en matière de confidentialité. Les futurs locaux issus de la nouvelle construction restent donc attendus afin de pérenniser cette activité au sein de notre commune.

## La partie « petite enfance » et la salle multi-usage

Les structures de la petite enfance comprennent 3 secteurs complémentaires mais répondant à des cahiers des charges et des normes différentes:

- La nurserie : bébés de 3 mois à 18 mois
- La crèche : enfants de 18 mois jusqu'à l'entrée à l'école
- L'UAPE, pour unité d'accueil pour écoliers : enfants scolarisés de la 1H à la 8H, donc de 4 à 12 ans, pour la prise en charge avant l'école, à midi et après l'école

La commune d'Evolène propose cette prise en charge depuis de nombreuses années. Les locaux utilisés ont évolué au cours du temps. Aujourd'hui, l'accueil se fait sur 2 sites : au bas du bâtiment Alpina au centre d'Evolène (ancien pub) pour la crèche-nurserie et directement au sein de l'école pour l'UAPE. Depuis quelques années les repas sont directement préparés par le personnel du service dans la cuisine de l'abri PC sis au sous-sol du centre scolaire.

### Le service communal en bref

Voici quelques chiffres-clés pour connaître l'activité de ce service :

- 14 collaboratrices : 9 membres du personnel éducatif, 2 apprenties, 1 stagiaire, 1 cuisinière et 1 intendante, pour env. 5.5 EPT
- 29 enfants accueillis en nurserie-crèche
- 57 enfants accueillis en UAPE
- Env. 50 repas servis par jour (toutes structures confondues)
- Ouverture 51 semaines par année
- Augmentation constante de la fréquentation des structures

### Un changement de locaux obligatoire

Les locaux actuels ne sont plus adaptés aux exigences liées au bien-être des enfants. Concrètement, les locaux sont trop petits. D'autant que les structures accueillent des enfants âgés de 3 mois à 12 ans. Cette amplitude d'âges suppose des locaux à la fois facilement modulables et rigoureusement adéquats. L'Etat du Valais, par son Service de la Jeunesse, délivre les autorisations nécessaires pour l'exploitation de ces structures. Or l'autorisation octroyée à la commune d'Evolène est

marquée par de nombreuses dérogations aux normes et est aujourd'hui conditionnée par la réalisation à court terme de nouveaux locaux répondant aux directives étatiques. Le déplacement de l'UAPE au sein de l'école a offert une solution de confort mais ne constitue qu'une solution temporairement acceptable.

De plus, la répartition sur 2 sites éloignés ne favorise pas la bonne organisation du travail d'équipe. La commune d'Evolène offre depuis plusieurs années une grande flexibilité dans l'accueil des familles : l'amplitude horaire est étendue par rapport à d'autres structures. Les écoliers sont également accueillis pendant les vacances scolaires. Afin d'assurer le bon fonctionnement d'un système d'accueil souple et évolutif, les locaux doivent pouvoir s'adapter à la diversité des prestations proposées aux familles.

## **Le projet proposé**

Comme le montrent le plan et les schémas présentés aux pages précédentes, au rez-de-chaussée, au niveau de la cour d'école, se trouve la salle multi-usage. Un grand parvis couvert sert d'entrée à cette salle, mais également d'abri pour la récréation des écoliers. Cette grande salle est directement en lien avec la salle de gymnastique existante. Il est possible de lier les deux espaces pour de grands événements ou d'utiliser les deux séparément à l'aide de cloisons mobiles. Une cuisine professionnelle est en lien direct avec la salle afin de l'utiliser comme cantine pour l'UAPE.

Au-dessus de la salle multi-usage, l'UAPE permet d'accueillir les enfants avant et après l'école et pendant la pause de midi. Ainsi, l'UAPE est en lien direct avec la salle-multi-usage (cantine) via la cage d'escaliers, mais possède également son entrée indépendante via le nouvel escalier qui relie la route des Condémines et la cour d'école.

Avec sa position basse et sa toiture végétalisée, la crèche et la nurserie prennent place tel un pavillon dans le parc et se fondent dans le paysage. Cette position permet de profiter au maximum des espaces de jeux extérieurs. Les espaces intérieurs quant à eux permettent un maximum de flexibilité et de perméabilité pour s'adapter aux besoins des enfants tout en répondant aux normes exigeantes.

## **Coûts et valeurs ajoutées**

Le programme de la future crèche-nurserie et de l'UAPE a été élaboré sur la base des directives cantonales. Leur respect est nécessaire en vue d'obtenir par la suite les subventions cantonales liée à l'exploitation. Cela a augmenté de manière conséquente la taille des espaces par rapport aux locaux actuels.

Les coûts du bâtiment à toit plat accueillant la crèche et la nurserie sont estimés ce jour à 1.8 millions de francs (sans les sous-sols) pour un espace total de 400m<sup>2</sup>. Quant à l'espace dévolu à l'UAPE (90m<sup>2</sup>), il s'agit de considérer son imbrication avec la cuisine (34 m<sup>2</sup>) et la salle multi-usage (140 m<sup>2</sup>). Le coût de l'ensemble représente un investissement de 1.4 millions de francs.

La salle pourra toutefois servir à divers publics et manifestations, ce qui profitera aux nombreuses sociétés locales.

L'implantation du bâtiment contre la salle de gym existante et la liaison des deux salles donnera l'occasion de mettre en conformité les espaces existants par rapport aux normes feu et parasismiques notamment, ce qui constitue évidemment un élément fondamental du point de vue de la sécurité.

Le projet issu du concours d'architecture a su répondre aux besoins particuliers de telles structures et a séduit grâce à sa proposition de locaux à plain-pied et ouvert sur l'extérieur, ce qui constituerait une fois construite une proposition très attractive pour attirer des familles dans la commune.

Un regroupement autour du centre scolaire représentera aussi un confort supplémentaire et toujours bienvenu pour les parents, en limitant les déplacements nécessaires pour amener et récupérer les enfants.

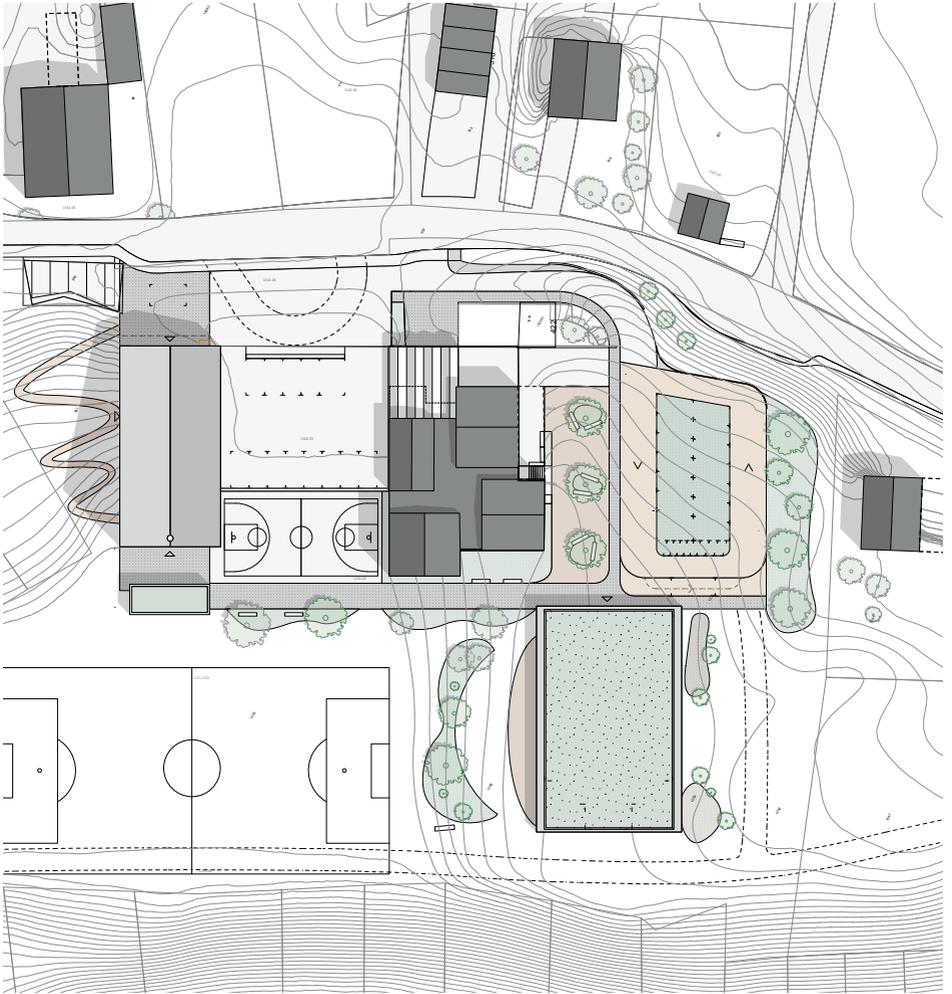
## Les extérieurs

Outre la construction des deux nouveaux bâtiments, les espaces extérieurs ne devraient pas trop changer étant donné qu'ils représentent déjà aujourd'hui une force de ce secteur. Certains éléments de jeu devront toutefois être déplacés avec l'arrivée du nouveau bâtiment de la crèche et de la nurserie. Les enfants ont en effet de la chance de pouvoir se ressourcer dans un écrin de verdure proche de la nature, ce qui n'est de loin pas le cas de toutes les écoles.

Cette grande place de jeux restera de plus également à disposition du public, résident ou touristique, en dehors des périodes scolaires. La sortie des abris PC offre l'opportunité de construire des WC publics accessibles à tous. Cette mise à disposition constituera ainsi une véritable valeur ajoutée pour les familles. De même, les sportifs pourront en profiter compte tenu des itinéraires de randonnée attenants, sans oublier en hiver la piste de ski de fond.

La grande nouveauté proviendra du parking supplémentaire qui sera créé à proximité de la crèche-nurserie. Tout en étant particulièrement intégré au paysage, ce parking permettra la dépose des enfants et offrira un espace de stationnement au personnel de l'école et des structures, étant donné que le parking actuel sera quant à lui dévolu en premier lieu à la patientèle du centre de santé.

Les coûts actuellement prévus pour les aménagements extérieurs sont estimés à Fr. 375'000.-.



## Les programmes en sous-sol

### Abris de protection civile (PC) antiatomiques

La construction d'abris antiatomiques constitue une obligation au moment de toute nouvelle construction. En principe, pour les privés, cette obligation se traduit concrètement par le paiement d'un montant servant à alimenter le « fonds » abris PC communal aujourd'hui géré par l'Etat du Valais. Des abris privés existent également. Les communes sont responsables d'offrir, à l'échelle de leur territoire, un nombre de places suffisant dans les abris, qu'ils soient publics ou privés. Or la commune d'Evolène fait face à un manque d'abris PC (seulement 54% du besoin couvert). Cette sous-dotation s'explique par le faible nombre de bâtiments communaux construits jusqu'à ce jour.

Aussi, après consultation du service compétent auprès de l'Etat du Valais, il a été prévu d'ajouter au projet 4 cellules d'abris, soit 200 m<sup>2</sup> correspondant à 200 places, pour un montant total d'env. 1.5 millions de francs. Une partie de cet investissement proviendra du fonds mentionné ci-dessus. La commune est autorisée à prélever Fr. 1'200.- par place, soit une subvention estimée à seulement Fr. 240'000.-. Aussi, cette réalisation représente un investissement plus conséquent que ce qui avait été estimé au début du projet. Cet investissement est toutefois obligatoire compte tenu de la situation.

Contrepartie intéressante à cette rallonge, ces locaux pourront être employés pour diverses utilisations pour lesquelles une vraie demande existe (stockage, archives, mise à disposition des sociétés locales).

## **Chauffage à distance : espace prévu mais décision différée**

Comme mentionné dans le schéma par étage du bâtiment 2, le projet prévoit actuellement d'accueillir en sous-sol la future centrale de chauffe permettant d'alimenter le réseau de chauffage à distance (CAD) d'Evolène, lequel utiliserait la nappe souterraine dont le potentiel a été identifié grâce au forage réalisé au bas du village pour un projet privé. L'idée est d'en faire profiter un maximum de bâtiments sis dans le village d'Evolène, afin de proposer aux propriétaires un nouveau système de chauffage qui valorise nos ressources naturelles locales et qui s'inscrit ainsi dans la transition énergétique. Ce projet de CAD alimenté par des pompes à chaleur utilisant l'eau de la nappe remplace ainsi celui de CAD à bois initialement lancé il y a quelques années.

Toutefois, à ce jour, il a été décidé **de ne pas intégrer les coûts liés à ces locaux dans la demande de crédit faite à la population dans cette votation.** Des informations supplémentaires doivent en effet être apportées, notamment par OIKEN, et un modèle de partenariat devra être établi afin de permettre au conseil communal et à la population de se décider par rapport à ce projet énergétique novateur.

## Vue d'ensemble et coûts

### Répartition du coût de construction par programme

Programme	Estimatif des coûts
Travaux préparatoires et travaux spéciaux*	1 500 000
Abri PC	1 365 000
Nurserie / crèche	1 830 000
Salle multi-usage	930 000
UAPE et cuisine	513 000
Centre médical	997 000
Centre paramédical	716 000
programme annexe (WCs publics, concierge...)	150 000
Communs, circulation et techniques	1 545 000
Aménagements extérieurs	375 000
Frais secondaires et TVA	764 000
Divers et imprévus	315 000
<b>TOTAL TTC</b>	<b>11 000 000</b>

\* Les travaux préparatoires ne peuvent pas être déterminés sans sondage du terrain et rapport géotechnique. En attendant la disponibilité de ces données, une réserve de CHF 1'500'000 HT est prévue.

Le tableau à côté récapitule les coûts estimés à ce jour, soit à la conclusion de l'avant-projet réalisé par les architectes mandatés. Le coût total est estimé à 11 millions de francs.

Il est important de noter que tous les postes n'avaient pas été budgétisés avant le concours d'architecture. Des programmes avaient été sous-estimés, les espaces de circulations également. De plus, le monde de la construction a connu de fortes augmentations depuis quelques années. Ces augmentations du coût des matières premières notamment ont désormais été prises en compte.

Une grande inconnue reste à ce jour l'importance des travaux préparatoires qui seront nécessaires avant de débiter la construction. La nature du sol devra être examinée au travers de forages exploratoires. Le montant de 1.5 million alloué pour ces travaux représente une vision pessimiste mais nécessaire compte tenu des témoignages recueillis auprès de personnes ayant vécu la construction du centre scolaire (notamment forte présence d'eau en sous-sol).

À ce stade, le budget repose sur une estimation à plus ou moins 15%. Il a cependant été décidé de demander l'aval de la population avant d'engager la phase suivante qui aurait permis un nouvel affinage des coûts.

**Aussi, sur ces bases et afin d'avancer sereinement, le conseil communal sollicite un crédit d'engagement de 11.5 millions de francs.**

Ce montant légèrement plus élevé que le budget permet d'avoir un peu de marge afin de faire face à certaines adaptations cas échéant. Le passage de la TVA de 7.7 à 8.1% dès 2024 entraînera par exemple une augmentation des coûts.

## Financement et retombées

Le conseil communal, en charge de la gestion financière de la municipalité, est conscient que cet investissement est conséquent pour une commune comme la nôtre ayant un budget annuel d'env. 15 millions de francs et une marge d'autofinancement d'env. 2.5 millions au moment des comptes.

C'est justement pour cette raison que l'exécutif a souhaité que la population dans son ensemble puisse se prononcer sur ce projet d'envergure tout en disposant de suffisamment d'information pour le faire.

Il ne s'agit toutefois pas d'un projet « à tiroir » où l'on pourrait choisir quels programmes on garde et à quels programmes on renonce, en vue de diminuer le montant total. C'est le « tout » qui vous est proposé, par cohérence architecturale.

L'octroi d'un crédit d'engagement de 11.5 millions reste naturellement une décision importante. Aussi, il est important de souligner que la commune d'Evolène peut se permettre cet investissement compte tenu de sa situation financière. La commune dispose en effet d'env. 9 millions de fortune. Aucune augmentation fiscale n'est à prévoir en cas d'acceptation du projet.

La réalisation de ce projet n'empêchera pas non plus la commune de faire d'autres investissements ces prochaines années, puisque ces dépenses engendreront des retombées directes et indirectes. Notamment avec la création et le maintien de places de travail dans notre commune. Un retour sur investissement est également attendu au travers de l'encaissement d'un loyer auprès des utilisateurs. Finalement, la réalisation de ce projet vise le maintien, voire l'augmentation, du nombre d'habitants et des entrées fiscales. Cela permettra à terme de maintenir notre qualité de vie communale et de continuer à investir par la suite dans d'autres projets (par ex. mobilité, loisirs, tourisme, administration, etc.).

## Planning intentionnel

Sous réserve de l'obtention du permis de construire.

- **Enquête publique** Septembre 2023
- **Début de chantier** Début 2024
- **Livraison des bâtiments** Début 2026

## Objet soumis au vote

### La question qui vous est posée :

Acceptez-vous d'octroyer un crédit d'engagement de 11.5 millions en vue de la construction de l'ensemble du projet communal « Santé et petite enfance » ?

### Recommandation du Conseil communal :

**OUI**

### Arguments résumés :

- Pérennisation de l'offre médicale et paramédicale
- Maintien et amélioration du service communal d'accueil de la petite enfance
- Renfort de l'attractivité et lutte contre l'exode démographique
- Consolidation de la polyvalence du centre scolaire grâce notamment à la nouvelle salle multi-usage
- Mise en conformité et renforcement du nombre de places en abris antiatomiques (et nouveaux locaux pour les sociétés)

### Plus d'informations :

Des séances d'informations publiques ont permis de présenter le projet en détails en présence notamment des architectes et des futurs utilisateurs.

La présentation projetée lors de ces séances est disponible sur le site internet de la commune [www.commune-evolene.ch](http://www.commune-evolene.ch), sous l'onglet Actualités > Votation communale.

Une Foire aux questions (FAQ) reprenant les interrogations les plus souvent émises avec les réponses du Conseil communal est également disponible sur le site internet.

Toute question supplémentaire peut être adressée à l'Administration communale en vue d'une réponse rapide et de son ajout dans cette FAQ.